

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

MEMBRES
PRESENTS : **29**

MEMBRES
REPRESENTES : **6**

MEMBRES
ABSENTS : **0**

DATE DE LA
CONVOCATION :
13 juin 2025

DELIBERATION
2025-55

OBJET :

**DEMANDE DE
RÉAFFECTATION DE
LA SUBVENTION
DEMANDÉE AU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DANS LE CADRE DE
L'AIDE
EXCEPTIONNELLE À
L'INVESTISSEMENT**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Pascal NALIN donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Gérard GIORDANO donne procuration à Michel MARASTONI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-68 du Conseil municipal en date du 22 juin 2023,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'au vu de la planification des projets structurants, il est nécessaire d'opérer une réorientation de subvention telle que prévue par la délibération n°2023-68 du Conseil municipal en date du 22 juin 2023.

A ce titre, la commune sollicite la réaffectation de la subvention demandée au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône afin de pouvoir bénéficier du financement initialement prévu au titre de l'aide exceptionnelle à hauteur de 3 410 000 euros de subventions.

La Commune sollicite donc l'aide du Conseil départemental à hauteur de 50 % des dépenses liées à deux projets structurants, soit pour un montant global de dépenses s'élevant à 6 820 000 euros répartis de la manière suivante :

Projets	Dépenses H.T	Subventions perçues CD13	Autofinancement par la Commune
Réhabilitation globale du Cinéma	2 801 930€	1 400 965€	1 400 965€
Maîtrise d'œuvre et 1 ^{ère} tranche de travaux du Centre de loisirs (CLSH)	4 018 070€	2 009 035€	2 009 035€
Total	6 820 000€	3 410 000€	3 410 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'abroger la délibération n°2023-68 du Conseil municipal du 22 juin 2023.

Article 2 :

D'approuver le plan de financement comme suit :

Projets	Dépenses H.T	Subventions perçues CD13	Autofinancement par la Commune
Réhabilitation globale du Cinéma	2 801 930€	1 400 965€	1 400 965€
Maîtrise d'œuvre et 1 ^{ère} tranche de travaux du Centre de loisirs (CLSH)	4 018 070€	2 009 035€	2 009 035€
Total	6 820 000€	3 410 000€	3 410 000€

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés
23 votes POUR (groupe majorité avec procuration S. ZUNINO, P. NALIN, G. GIORDANO et S. POLLET et B. PRIOURET)
12 ABSTENTIONS (J-M LA PIANA avec procuration G. PORCEDO, M-C RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES, C. JORDA, P. PONSART, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, J. BESSAÏH, K. BENSADI avec procuration F. BOUKERCHE)

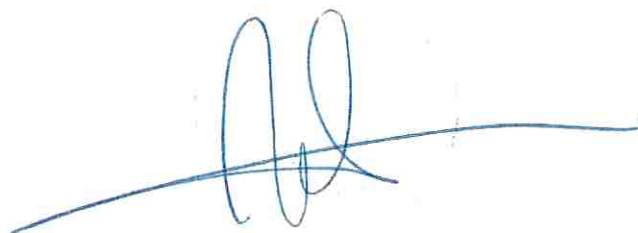
Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025



ID : 013-211300413-20250619-DEL_2025_55-DE
